



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

000638

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES  
Pôle Eau**

**24 AOUT 2023**

Affaire suivie par : Franck ROMAN  
Tel : 04 92 30 20 93  
Mél : ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le

**OBJET :** Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Réalisation de sondages des fondations de la digue du Grand Justin sur la Bléone – Commune de DIGNE-LES-BAINS  
**Notification de décision**

**V/REF :** Courrier réf. 2023/139/255 du 3 août 2023 – Affaire suivie par Madame Caroline SAVOYAT

**N/REF :** AIOT n° 0100028593

**P.J. :** Récépissé donnant accord  
Arrêté de prescriptions générales 3150  
Prescriptions OFB

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 8 août 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant l'opération suivante :

**Réalisation de sondages des fondations de la digue du Grand Justin sur la Bléone  
Commune de DIGNE-LES-BAINS**

dossier enregistré sous le numéro : 0100028593.

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande est recevable et que je ne m'oppose pas à sa réalisation.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération, donnant accord pour la réalisation des travaux.

Vous préviendrez les services de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) des Alpes-de-Haute-Provence, quinze jours avant le démarrage des travaux, pour fixer les modalités de préservation des milieux aquatiques, et si besoin fixer une date de réunion de démarrage du chantier.

(../..)

**SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE  
IMMEUBLE LA GINESTE  
2 RUE CAGUERENARD  
04000 DIGNE-LES-BAINS**

Direction Départementale des Territoires • avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : [ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Avant la fin du chantier, ces mêmes services seront avertis pour déterminer, avant le départ des entreprises, les modalités de remise en état, et si besoin pour fixer une réunion de fin de chantier.

A l'issue du chantier, un compte-rendu d'exécution est adressé par voie postale et électronique au service de police de l'eau de la DDT. Ce compte-rendu comprendra le récapitulatif du déroulement du chantier et les plans de récolement en adéquation avec les plans projets du dossier.

Les adresses électroniques des services sont :

- ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- sd04@ofb.gouv.fr

Par ailleurs, vous trouverez également l'arrêté de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu de la rubrique concernée par votre opération, ainsi que les prescriptions particulières de l'OFB 04.

A l'issue du chantier, un compte-rendu d'exécution est adressé par voie postale au service de police de l'eau de la DDT et par voie électronique aux services de police de l'eau de la DDT et de l'OFB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Directrice Départementale  
des Territoires,  
Blandine BOEUF  
La Cheffe du Service Environnement et Risques



**Copie :**

contrat.bleone@orange.fr  
sd04@ofb.gouv.fr  
romaric.gonda@ofb.gouv.fr